

**Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 30 mars 2022 à 15h00**

Délibération n°2022-08

Objet : Création de postes

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme NAYA représentée par M. ALENÇON ; Mme JARNOLE représentée par M. ARCE ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. LADEVEZE représenté par M. CAMPAGNE, M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente indique aux membres de l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de l'établissement doivent être créés par son organe délibérant.

La Présidente propose la création de plusieurs postes, afin de permettre les nominations des agents du centre de gestion, soit au titre de l'avancement de grade, soit lauréats de concours, soit pour des transformations de postes pour les besoins du service :

- 1 poste d'attaché hors classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet,
- 2 postes de rédacteur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.

La Présidente propose par ailleurs que les médecins territoriaux de 2^{ème} classe, 1^{ère} classe et hors classe puissent être recrutés par contrat, conformément aux articles L313-1 et L332-8 du CGFP, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

La Présidente propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de créer les postes à temps complet précédemment indiqués ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le recrutement des médecins territoriaux sur emploi permanent en application de l'article L332-8 du CGFP ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022.

Fait à Labège,

Le 30 mars 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ

**TABLEAU DES EFFECTIFS (Emplois permanents)
SITUATION AU 30/03/2022**

Cat.	Cadre d'emplois	GRADES	Effectifs budgétaires créés	Dont à temps non complet	Effectifs pourvus	Dont contractuels (permanents)
A	Emploi fonctionnel	Directeur Général des Services assimilé Commune > 400000 hab	1		1	
	Attachés territoriaux	Directeur	1		1	
		Attaché hors classe	2		1	
		Attaché principal	11		9	
		Attaché	15		10	1
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	3		3	
		Ingénieur	2		1	
	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	1		1	
	Médecins territoriaux (possible CTT art L332-8 - délib 30/03/22)	Médecin territorial hors classe	7		3	
		Médecin territorial de 1 ^{ère} classe	6		6	
Médecin territorial de 2 ^{ème} classe		2		0		
Infirmiers en Soins Généraux	Infirmier en soins général hors classe	3		2		
	Infirmier en soins généraux de cl norm	1		1		
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	1		0		
B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1		1	
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4		4	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	10		6	
		Rédacteur	6		2	
	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2		0	
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2		2	1
Technicien		7		6	4	
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	31		30	
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	17		11	
		Adjoint administratif	12		9	
	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl	1		1	
		Adjoint technique	8	3 (18h30)	6	
TOTAL			157	3	117	6